

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2019

Excusé (e) s : , Luc MAHO, Anne GOALABRE-BITEAU et Marie BOUFFAUT

Absente : Aorélian LE BOT

Le procès verbal de la séance du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

## I-FINANCES

### • PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

*Extraits de la note relative au compte administratif du budget principal*

#### Section de fonctionnement

##### ▪ Dépenses

- Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 078 424,78 €**.

Les dépenses principales sont :

Chapitre/année	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Crédits votés BP 2018	Réalisations 2018
Charges à caractère général	377 656,15 €	387 629,76 €	378 477,53 €	339 812,71 €	352 772,00 €	330 316,35 €
Charges de personnel et frais assimilés	394 946,18 €	452 105,33 €	460 710,01 €	463 423,51 €	485 679,16 €	470 207,43 €
<i>Charges de personnel ( montant net ) - 6419</i>	<i>378 425,37 €</i>	<i>410 705,40 €</i>	<i>410 263,08 €</i>	<i>442 576,72 €</i>	<i>465 679,16€</i>	<i>448 497,26 €</i>
Autres charges de gestion courante	186 135,53 €	190 908,94 €	188 855,60 €	207 600,98 €	230 116,20 €	225 074,35 €

##### ▪ Recettes

- Le montant des recettes s'élève à **1 387 383,64 €**

Les recettes principales sont :

Chapitre/année	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	BP 2018	Réalisations 2018
Produit des services du domaine et des ventes diverses	122 889,07 €	114 169,52 €	133 381,64 €	134 632,12 €	129 000,00 €	154 966,11 €
Impôts et taxes	581 677,97 €	567 375,22 €	590 968,51 €	589 770,91 €	595 832,54€	602 690 ,54 €
Dotations, subventions et participations	528 637,33 €	557 971,44 €	533 976,52 €	491 075,64 €	492 511,01 €	518 820,15 €
Autres produits de gestion courante	101 884,53 €	36 009,30 €	30 918,66 €	73 283,52 €	74 511,30 €	77 993,02 €
Produits exceptionnels	1 089,18 €	71 192,21 €	11 559,48 €	5 022,82 €	2 200,00 €	5 291,71 €

*La section dégage un excédent de fonctionnement de 460 602,05 €*

### Section d'investissement

La section d'investissement dégage un excédent de 234 317,52 €. En effet, des subventions restaient en attente pour les travaux de réaménagement de la mairie et du terrain multisports.

De plus, un montant important a été provisionné depuis 2017 pour la construction de la salle des fêtes. Les travaux ne sont pas démarrés, les reports sont donc importants au 31 décembre 2018.

#### ▪ Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement est de 443 665,68 €.

Les restes à réaliser sont importants : 983 465,67 €, principalement le report du montant inscrit pour la construction de la salle des fêtes.

#### ▪ Recettes

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 717 848,85 €

Le FCTVA perçu en 2018 provient des dépenses de l'année 2017 soit 58 139,00 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé provient du versement de la section de fonctionnement suite à l'affectation des résultats 2017 : 455 482,43 €.

🚧 **Emprunts** : la commune a remboursé 66 579,63 € en capital d'emprunt et 19 998,49 € en intérêts. (7 emprunts en cours. Les emprunts de la salle de sport, se terminent en mars 2020 et janvier 2022.

Le capital restant dû au 31/12/2018 s'élève à 623 719,59 € soit **par habitant : 332,82 €**.

**La capacité de désendettement est de 1,82 année.**

#### • ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la trésorière principale, pour l'année 2018;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Principale avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité publique tenue par Madame le Maire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide**

- d'adopter les comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes du Lotissement Park Gistinenn, de l'Espace Résidentiel en Centre Bourg, et du lotissement Park Liamm , présentés par la trésorière principale,

- de décider que la trésorière principale et Madame le maire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

• **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.**

Madame le Maire étant invitée à quitter la séance, Monsieur André LE MOIGNO prend la présidence de l'assemblée et soumet au vote du conseil municipal le compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

✚ Pour le budget principal

Section d'investissement :

Dépenses	443 665,68 €
Recettes	717 848,85 €
Résultat de l'exercice	+ 274 183,17 €
Résultat antérieur	- 39 865,65 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>+ 234 317,52 €</b>

Reports dépenses	983 465,67 €
Reports recettes	79 958,25 €

Section de fonctionnement

Dépenses	1 078 424,78 €
Recettes	1 387 383,64 €
Résultat de l'exercice	308 958,86 €
Résultat antérieur	151 643,19 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>460 602,05 €</b>

✚ Pour le budget annexe du lotissement Park Gistinenn

Section d'investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	38 628,93 €
Résultat de l'exercice	+ 38 628,93 €
Résultat antérieur	- 38 628,93 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>0,00 €</b>

Section de fonctionnement

Dépenses	102 941,96 €
Recettes	46 752,90 €
Résultat de l'exercice	- 56 189,06 €
Résultat antérieur	56 189,06 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>

✚ Pour le budget annexe de l'Espace Résidentiel en Centre Bourg

Section d'investissement :

Section de fonctionnement

Dépenses	271 813,97 €
Recettes	265 783,97 €
Résultat de l'exercice	- 6 030,00 €
Résultat antérieur	- 265 783,97 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>- 271 813,97 €</b>

Dépenses	271 813,97 €
Recettes	312 847,61 €
Résultat de l'exercice	41 033,64 €
Résultat antérieur	85 847,03 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>126 880,67 €</b>

✚ Pour le budget annexe du lotissement Park Liamm

Section d'investissement :

Section de fonctionnement

Dépenses	94 543,20 €
Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice	- 94 543,20 €
Résultat antérieur	0,00 €
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>- 94 543,20 €</b>

Dépenses	133 575,60 €
Recettes	94 543,20 €
Résultat de l'exercice	- 39 032,40 €
Résultat antérieur	0,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 39 032,40 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes du Lotissement Park Gistinenn , de l'Espace résidentiel en centre- bourg, du Lotissement Park Liamm , arrêtés aux montants figurant dans la présentation ci-jointe,

- De clôturer le budget annexe du lotissement Park Gistinenn au 31/12/2018,

- de décider que Madame le Maire et la Trésorière principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

• SUBVENTIONS COMMUNALES 2019-

Vu la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Concernant les associations communales :

- de Confirmer la liste des associations bénéficiaires des subventions " permanentes en 2018 , excepté les associations « les amis des fleurs « ,l'association ayant été dissoute et « Malguénac Volley d'or » , l'association

étant mise en sommeil.

- D'ajouter l'association « Ecole de handball de Malguénac »,

-De reconduire les autres montants votés en 2018,

- de préciser que la subvention sera versée sur présentation du bilan de l'association (bilan financier, actions réalisées, nombre d'adhérents...) et sous réserve que le siège social de l'association soit enregistré à Malguénac

*La population totale au 1er janvier 2019 (Chiffres INSEE ) est de 1 886 habitants.*

<b>Associations communales</b>	<b>2018</b>
Les Ajoncs d'or	953,00 €
Ecole de Football	378,00 €
Roue d'or ( cyclotourisme )	114,00 €
Roue d'or ( entretien des chemins)	112,00 €
Randonneurs des ajoncs	114,00 €
Randonneurs des ajoncs ( entretien des chemins)	112,00 €
Coureur des ajoncs	114,00 €
Coureur des ajoncs ( entretien des chemins)	112,00 €
Malguénac tennis de table	114,00 €
Malguénac club volley d'or	00,00 €
Malguénac club volley d'or (encadrement des jeunes)	00,00 €
Le Palet d'or	114,00 €
Paintball	114,00 €
ACCA de Malguénac	114,00 €
Chasseurs de ragondins ( par piègeur)	21,00 €
Chasseurs de ragondins ( par animal piégé)	9,00 €
Polyculture	114,00 €
Polyculture (organisation du festival)	2 113,00 €
Comité Chapelle du Moustoir « Bugale Er Voater »	77,00 €
Comité Chapelle Saint Patern	77,00 €
Comité Chapelle Saint Bédic	77,00 €
Comité Chapelle de Gueltas	0,00 €
Amis des fleurs	00,00 €
Les doigts d'or	114,00 €
Amicale du personnel communal/ agent	170 €* 18 agents =3 060,00 €
Section locale de la FNACA	114,00 €
Les cavaliers du Mont Segal	114,00 €
Athlétique forme	114,00 €

Bihan Agri Models	114,00 €
Les P'tits Lou	114,00 €
Bleiz Darts Club	114,00 €
Equipondi	114,00 €
Futsal	114,00 €
Ecole de handball de Malguénac	114,00 €

**Concernant les associations extérieures :**

- d'allouer une subvention de 50 € au « concours du meilleur apprenti de France »

<b><u>Associations Extérieures</u></b>	<b>2018</b>
Comice agricole du Canton de Cléguérec	468,50 € ( 0,25/ habitant)
GVA- NOVAGRI	200,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	111,00 €
Amicale des donneurs de sang de Pontivy	50,00 €
Centre de formations pour apprentis/ apprentis	20,00 €
ATES	160,00 €
AMISEP	160,00 €
Radio Bro Gwened	100,00 €
Bretagne Vivante	50,00 €
Eaux et Rivières de Bretagne	50,00 €
Entente Morbihannaise du Sport scolaire	282,90 € ( 0,15 €/ habitant)
Les amis du gros chêne	50,00 €
Le Pas sage	50,00 €
Concours du meilleur apprenti de France	50,00 €

**Concernant les aides au titre de la solidarité :**

- De reconduire les montants votés en 2018,

-D'ajouter à la liste des associations bénéficiaires le secours catholique, et l'association Rayon de soleil, et à l'œuvre des pupilles des Sapeurs-pompiers du Morbihan,

-De reconduire l'aide allouée au CCAS de Pontivy pour la prise en charge d'un logement pour les familles déboutées du droit d'asile,

- de retirer de la liste l'association des paralysés de France, qui n'a pas fourni les éléments nécessaires au versement de la subvention.

<u>Aides au titre de la solidarité</u>	<b>2019</b>
Fonds départemental de Solidarité pour le logement	188,60 € ( 0,10 € / habitant)
Resto du cœur - Pontivy	60,00 €
La croix d'or du Morbihan	60 ,00 €
Ligue contre le cancer- comité du Morbihan	60,00 €
ADEPEI	60,00 €
Ass Glenn Hoël ( aide à l'enfance maltraitée)	60,00 €
Vaincre la mucoviscidose	60,00 €
Rêves de clown	60,00 €
Les blouses roses	60,00 €
EFAIT ( Ecoute Familiale Information Toxicomanie)	60,00 €
Association française des sclérosés en plaque	60,00 €
Association des paralysés de France	00,00 €
Secours Catholique	60,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers-œuvre des pupilles	60,00 €
Logement d'accueil pour les familles déboutées du droit d'asile- CCAS de Pontivy	198,47 €

<u>Cotisations</u>	<b>2019</b>
BRUDED	471,50 € ( 0,25 € / habitant)
Association des maires du Morbihan	558,26 €
Association des Maires Ruraux du Morbihan	100,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €
Association Art dans les chapelles	828,56 €

Concernant les élèves scolarisés en filière bilingue breton, et conformément à la délibération du conseil municipal du 2010, le montant versé est le montant alloué dans le cadre du contrat d'association soit 1 271,66 € pour un élève de maternelle et 381,71 € pour un élève du primaire.

- **ECOLE SAINTE BERNADETTE-CONTRAT D'ASSOCIATION 2019-**

Madame le Maire invite l'Assemblée à fixer le montant des participations communales aux frais de fonctionnement des 5 classes (primaires et maternelle) de l'école privée mixte Ste Bernadette, sous contrat d'association depuis le 4 septembre 1980.

La commune doit verser la participation due aux écoles privées sous contrat d'association concernant les élèves domiciliés à Malguénac. Le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre école publique et école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans l'école publique de Malguénac et en distinguant les élèves de maternelle des élèves d'élémentaire.

## Contrat d'association 2019

### – Effectifs

	2017			2018		
	Maternelle	Primaire	TOTAL	Maternelle	Primaire	TOTAL
	<b>Ecole publique La Colline aux Ajoncs</b>					
Effectifs Ecole Publique	27	41	68	22	36	58
	<b>Ecole Privée Sainte Bernadette</b>					
Effectifs Ecole Privée	63	82	145	52	83	135
Elèves Hors commune	2	3	5	2	6	8
<b>Elèves comptabilisés pour le calcul du contrat d'association</b>	<b>61</b>	<b>79</b>	<b>140</b>	<b>50</b>	<b>77</b>	<b>127</b>

### – Dépenses de fonctionnement de l'école publique et coût par élève

	2017	2018
Charges de fonctionnement	11 595,84 €	12 339,38 €
Coût du personnel communal	12 453,55 €	9 799,93 €
Coût ATSEM	19 027,86 €	19 578,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 077,25 €</b>	<b>41 718,15 €</b>

### – Calcul du coût élève

	2017	2018
Coût élève primaire école publique	353,67 €	381,71 €
Coût élève maternelle école publique	1 058,40 €	1 271,66 €

### – Calcul du contrat d'association 2019

Elève primaire	381,71 €	77	<b>29 391,67 €</b>
Elève maternelle	1 271,66€	50	<b>63 583,00 €</b>

*Pour rappel, le contrat d'association 2018 était de 92 502,33 €*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'école privée dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2018 d'un montant de **92 974,67 €**

### • SUBVENTIONS ET AIDES AUX ECOLES 2019-

Madame le Maire, invite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement des aides accordées aux élèves des écoles publiques et privées de la commune et à en fixer les montants :

Il est rappelé que Pontivy Communauté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, prend en charge le transport des élèves vers les piscines communautaires sur la base du coût réel de 10 allers-retours par classe (ou écoles regroupées) et par an.



La participation financière est versée aux communes en fin d'année scolaire sur présentation d'un bilan annuel obligatoire accompagné des factures. La commune doit donc faire l'avance à l'Amicale Laïque et à l'APEL.

La commission des finances propose de reconduire les montants votés en 2018 , mais en les arrondissant, soit

Fournitures scolaires	46,00 €
Supplément pour photocopieuse	6,40 €
Soit par élève	52,40 €
Crédit pour matériel d'enseignement par classe	121,00 €
Crédit pour achat de revues périodiques par établissement	420,00 €

Paiement sur production de justificatifs des dépenses réellement engagées :

Voyage éducatif, du primaire ou de maternelle	20 %
---	------

Le nombre des élèves bénéficiaires des aides votées est celui communiqué par les directeurs des écoles au 30/09/2018 et ayant au minimum 2 ans à cette date, soit :

<u>Ecole Publique : La colline Aux Ajoncs</u>		
3 Classes	Maternelle	26
	Primaire	39
	<b>TOTAL</b>	<b>65 élèves</b>
<u>Ecole Privée : Sainte Bernadette</u>		
5 Classes	Maternelle	52
	Primaire	83
	<b>TOTAL</b>	<b>135 élèves</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la commission des finances.

- **TARIFS ALSH**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide les tarifs proposés par la commission finances tel que proposés ci- dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour l'ALSH du mercredi et l'ALSH des vacances.

<b>GRILLE DE QUOTIENT</b>				
quotient familial	-700	701 à 1200	plus de 1201	extérieur
<b>½ journée</b>	<b>6,00 €</b>	<b>9,00 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>+ 1,50 €</b>
<b>1 journée</b>	<b>7,50 €</b>	<b>12,00 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>+ 2,00 €</b>
<b>sortie</b>	<b>9,00 €</b>	<b>14,00 €</b>	<b>16,50 €</b>	<b>+ 2,00 €</b>
<b>semaine 5j</b>	<b>35,00 €</b>	<b>49,00 €</b>	<b>59,00 €</b>	<b>+7,00 €</b>

**Repas et goûters compris**  
**Garderie - 1,20 € le créneau horaire**

- **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

- Le Maire, conformément à l'article L. 232-1 du Code des juridictions financières, sollicite du conseil municipal l'autorisation spéciale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 de la Commune de MALGUENAC, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019, lors de son adoption.

Crédits inscrits au budget 2018	1 500 264,82 €uros
Déduction du remboursement de la dette	- 67 500,00 €uros
	1 432 764,82 €uros

Le quart de la somme restant est de	358 191,21 €uros
Dépenses d'investissement déjà réalisées	0,00 €uros
	358 191,21 €uros

2315	CHARLOTTIN Yvon	Travaux Création Chemin du Guernic	720 ,00 € TTC
------	--------------------	------------------------------------	---------------

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette dépense d'investissement au budget 2019.

**Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ,**

- d'approuver cette dépense d'investissement
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

#### **IV-POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- **NOUVELLE SALLE DES FETES**

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le mercredi 27 février dernier. Des négociations sont actuellement en cours pour certains lots. Le montant global des marchés sera supérieur aux estimations.

Le prochain conseil est avancé au jeudi 21 mars à 19 h30 afin de délibérer pour l'attribution des marchés et ainsi de pouvoir démarrer la période de préparation de chantier le 15 avril prochain.

Les élus devront également se prononcer sur la mise en place d'une gestion de la salle par un système de badges plutôt qu'un système de clés.

- **COMMERCES EN CENTRE BOURG**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus se sont prononcés pour la construction d'une boulangerie neuve à l'emplacement de la maison LE MOUEL. Le dépôt de la candidature pour l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux » a été abandonné.

Madame le Maire pose la question de la continuité d'une réflexion sur l'aménagement du centre-bourg en lien avec le CAUE et l'EPFR.

Concernant la boulangerie, Madame MAUGER et Monsieur LE MOIGNO ont rencontré Mr BOUILLON, agent immobilier SAFTI, mandaté par les propriétaires de la boulangerie. En effet, celui-ci a réalisé une visite avec un jeune couple cherchant une boulangerie à reprendre. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de sa part.

Monsieur LE MOING a rencontré Monsieur Philippe GUILLOME afin qu'il puisse nous faire un pré-chiffrage pour la construction d'un bâtiment neuf.

- **COMPTE -RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE**

Madame Le Maire rappelle que Monsieur Olivier GUEGAN était intervenu en début de séance le 25 janvier dernier pour faire part des problèmes de sécurité dans le bourg.

Monsieur DACQUAY et Monsieur CHAUVIRE ont rencontré Monsieur THOMAS de la DDTM le 5 février dernier. Les différents problèmes ont été abordés.

La commission voirie s'est réunie ce jeudi 27 février et propose que des modifications de circulation soient effectuées à l'ESSAI- Rue de Pontivy : changement du côté du stationnement, qui restera réglementé - installation d'un garde-corps devant la porte du ty- Lou.

- Rue de Guern - installation d'une écluse routière en face de chez la fleuriste.

La rue de Guern étant une voie départementale en agglomération, l'agence technique départementale sera sollicitée.

*Le conseil municipal émet un avis favorable à ces expérimentations.*

## **IV-AFFAIRES DIVERSES**

- 🚧 Dominique HAMONIC animera un atelier « piégeage de frelons » le samedi 16 mars 2019, salle du conseil municipal.
- 🚧 Commémoration du 19 mars 1962 - à 11h30 au Monument aux Morts ;
- 🚧 Le prochain conseil municipal est avancé au jeudi 21 mars 2019 à 19 h30. La commission des finances se réunira le lundi 18 mars à 19 h00 ;
- 🚧 Semaine des alternatives aux pesticides - des animations se dérouleront à Malguénac du vendredi 22 au dimanche 24 mars ;
- 🚧 Renouveau d'une chasse à l'œuf le dimanche de Pâques ? avis favorable ;
- 🚧 La balade contée se déroulera le dimanche 28 avril 2019 ;
- 🚧 Elections Européennes du 26 mai 2019- le planning est distribué aux conseillers.

